

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

**Délibération**  
n° 2018.12.508

**Financements croisés  
au titre des  
vêtements de travail  
et des fournitures  
d'entretien entres les  
budgets principal,  
déchets ménagers,  
assainissement,  
SPANC, Carat,  
Camping et  
développement  
économique**

**LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

**Secrétaire de séance** : Bernard CONTAMINE

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir** :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

**Excusé(s)** :

Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Denis DUROCHER, Jean-Philippe POUSSET

FINANCES

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**FINANCEMENTS CROISES AU TITRE DES VETEMENTS DE TRAVAIL ET DES FOURNITURES D'ENTRETIEN ENTRE LES BUDGETS PRINCIPAL, DECHETS MENAGERS, ASSAINISSEMENT, SPANC, CARAT, CAMPING ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

GrandAngoulême consacre chaque année environ 302 000 € à l'achat de vêtements de travail et 29 000 € pour les produits d'entretien. Ces dépenses sont réparties sur différents budgets, à savoir :

Budgets (2018)	Vêtements de travail	Produits d'entretien
Budget Principal	47 110,93	18 020,00
Budget annexe Déchets Ménagers	192 492,31	2 369,00
Budget annexe Assainissement	58 945,89	2 054,00
BA SPANC	635,00	0,00
Budget annexe Carat	1 833,00	0,00
Budget annexe Camping	0,00	3 106,00
Budget annexe Développement économique	0,00	2 960,00
<b>TOTAL</b>	<b>301 017,13</b>	<b>28 509,00</b>

Actuellement, les dépenses réalisées sont réparties sur chaque budget de façon estimative. En effet, à la réception des factures, il n'est pas possible de connaître de façon certaine le budget concerné, une même facture pouvant, de plus, concerner plusieurs budgets. Aussi, afin de constater précisément les dépenses de chacun des budgets,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Responsabilités sociétales du 6 décembre 2018,

**Je vous propose :**

**D'INSCRIRE** l'intégralité des dépenses en vêtements de travail et produits d'entretien au budget principal.

**DE PROCEDER** annuellement à la refacturation « au réel » de ces dépenses sur chacun des budgets annexes concernés.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24 décembre 2018

Affiché le :

26 décembre 2018